

S., ex-femme de Daniel Ambash, avant de devenir témoin de l'État à charge

24/0/11

Salutations à tous,

Je suis S.XXX, ID.XXXXX, je vous écris parce que j'ai perdu tout espoir !

J'ai dit, sous les menaces policières, des choses qui les ont aidés à arrêter mon mari, Daniel Ambash, le 4/7/2011. Il est toujours inculpé, accusé de très lourds actes d'accusations.

Intentionnellement, ils m'ont poussée à parler contre lui, ils m'ont incarcérée dans des conditions difficiles, ils m'ont menacée : si je ne parlais pas, ils ne me laisseraient plus voir ma fille âgée de 6 ans. Et ils ont ajouté : tu ferais bien de dire ce que nous voulons que tu dises.

Jusqu'à aujourd'hui j'ai peur d'avouer avoir parlé durant les interrogatoires, mais c'était sous les menaces. Ma conscience ne me laisse plus en paix.

Je l'ai reconnu et je l'ai publié en ligne : je voulais juste dire la vérité librement. C'est alors que la police m'a menacée à nouveau, me disant que les assistantes sociales en charge de ma fille ne me laisseront plus la voir à cause de ce que j'avais publié sur internet. Ni elle ni ma famille pour les fêtes de Rosh Hashana (*nouvel an juif*). Je vous le demande, est-ce ma punition ou celle de ma fille ? Je vous le demande, y a-t-il une telle loi en Israël qui interdise de dire la vérité ? Et si quelqu'un veut dire la vérité, il doit être puni ! Après tout ma fille ne sera jamais en mesure d'oublier cette punition et, dans l'avenir, elle souffrira de plus en plus des actes inhumains subis par son père, subis par moi, subis par elle !

Elle ne comprendra pas non plus comment j'ai pu témoigner contre son père comme je l'ai fait !

C'est encore plus difficile à comprendre à cause de la vulgarité du langage employé dans les actes d'accusations. Quelqu'un les a transcrits, mais ce n'est pas mon langage. A cause de la façon dont la culpabilité et les témoignages sont transcrits, je suppose que les personnes qui ont écrit sont les officiers de police qui ont arrêté la famille.

S.XXX Ambash XXX